

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 245/2026/URBA

NOMENCLATURE ACTES :

8.3 Voirie

**ARRETE PERMANENT DE CREATION DE NUMEROS POSTAUX
29-31-33-35 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 106/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Guillaume MERLET, Conseiller Municipal en charge de l'urbanisme réglementaire, à signer les arrêtés relatifs à la numérotation,

VU l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 24 V 0016 accordant la démolition des constructions sises 27 rue de l'Ancienne Mairie et la construction à la place de 5 maisons individuelles sur la parcelle AB 147p,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des numéros postaux pour ces nouvelles constructions,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est procédé par la commune à 4 numérotages supplémentaires sur la rue de l'Ancienne Mairie, le n° 27 existant déjà, en attribuant les numéros **29-31-33-35 rue de l'Ancienne Mairie**, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que les numéros inscrits soient en permanence nets et visibles.

ARTICLE 3 : aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu aux plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner aux services du cadastre et de la direction de la Poste.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 9 juin 2026

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**Le Conseiller Municipal délégué
chargé de l'urbanisme règlementaire,**

Guillaume MERLET



Date exécutoire :

11 JUIN 2026

Date de notification :

11 JUIN 2026

Date de publication en ligne :

11 JUIN 2026

Département :
VAL D OISE

Commune :
VAUREAL

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Terrain concerné par les
numérotages

Accusé de réception en préfecture

009-21950637 du 20/06/2026 à 14:20:45
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception en préfecture : 11/06/2026

FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







